

PROPRIETE DU GF DU LACHAT

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

Article 23-322 / COMMUNE DE RECLESNE (71)

Vente d'une coupe rase de douglas
 Les arbres inventoriés sont marqués de points rouges
 Superficie de la coupe : 2.60 ha
 Parcelle(s) : C 189-190
 Certification PEFC N° : non



DIAMETRE DES ARBRES A 1,5 mètre :

Diamètre → Essence ↓	15	20	25	30	35	40	45	50	55	Total arbres	Volume sous écorce	Volume moyen
Douglas	5	37	175	246	161	60	24	7	2	717	512 m ³	0,71 m ³
Douglas sec		6	19	28	13	3				69	41 m ³	0,60 m ³
Epicéa/Mélèze sec		1			2	3	2	1	2	11	17 m ³	1,51 m ³
										797	570 m ³	0,72 m ³
											± 50 st.	

+ houpplier et taillis

La vente a lieu en bloc et sur pied, sans garantie de volume et de qualité, aux conditions générales du cahier des charges des ventes des experts, et aux conditions particulières du présent article.
 Expert forestier : Claude COURVOISIER

CONDITIONS D'EXPLOITATION :

Les feuillus devront être exploités et débardés
Les houppiers sont inclus dans la vente

Le délai d'exploitation est fixé le : 30 juin 2025
 Distance moyenne de débardage : 100 mètres
 Place de dépôt : sur la parcelle C 189

CONDITIONS DE PAIEMENT :

Contact : Côte LEMAIRE au 06.40.58.84.43

Régime de T.V.A : Assujetti

Comme prévu par le cahier des clauses générales pour les ventes de coupes en bloc et sur pied des forêts privées – mis à jour du 10 octobre 2020 – paragraphe 2.2.

